

COMMUNE	SOCIETE DE CHASSE	TYPE
AUJAC	JOYEUSE D'AUJAC	COMMUNALE
AUJAC	HIVERNE - L'HARBOUS	PRIVEE
BESSEGES	ST HUBERT BESSEGEIOISE	COMMUNALE
BESSEGES	GROS GIBIER BESSEGES	COMMUNALE
BONNEVAUX	PAS DE SOCIETE DE CHASSE	
BORDEZAC	DIANE BORDEZACOISE	COMMUNALE
CHAMBORIGAUD	CEVENOLE DE CHAMBORIGAUD	COMMUNALE
CHAMBORIGAUD	DNE DE VALMALLE	PRIVEE
CONCOULES	DECIDEE DE CONCOULES	COMMUNALE
GENOLHAC	DIANE DE GENOLHAC	COMMUNALE
GENOLHAC	NICOLAS - DOMAINE	PRIVEE
LA VERNAREDE	AMICALE DE LA VERNAREDE	COMMUNALE
LE CHAMBON	ACCA LE CHAMBON	ACCA
MALONS ET ELZE	STE DE CHASSE DE MALONS	COMMUNALE
MALONS ET ELZE	PROPRIETE FELGEIROLLES - MALONS	PRIVEE
MALONS ET ELZE	DNE LA CHALONDRE	PRIVEE
MEYRANNES	GIP LA CEVENOLE	COMMUNALE
MEYRANNES	GRIVE INDEPENDANTE MEYRANNES	COMMUNALE
MOLIERES SUR CEZE	AMICALE MOLIERES SUR CEZE	COMMUNALE
PEYREMALE	ST HUBERT PEYREMALE	COMMUNALE
PONTEILS ET BRESIS	JOYEUSE PONTEILS ET BRESIS	COMMUNALE
ROBIAC-ROCHESSADOULE	FRATERNELLE ROBIAC	COMMUNALE
SAINT BRES	AMICALE SAINT BRES	COMMUNALE
SAINT-AMBROIX	INDEPENDANTE SAINT AMBROIX	COMMUNALE
SAINT-AMBROIX	DIANE DE BANASSAC	PRIVEE
SENECHAS	SENECHASSOISE DE SENECHAS	COMMUNALE
SENECHAS	STE COMMUNALE DE SENECHAS	COMMUNALE
SENECHAS	STE CITOYENNE CHASSE SENECHAS	PRIVEE
SENECHAS	PROPRIETE POLGE	PRIVEE

Source : Fédération des Chasseurs du Gard

Annexe 15 : Diagnostic des activités agricoles (étude Chambre d'Agriculture du Gard)

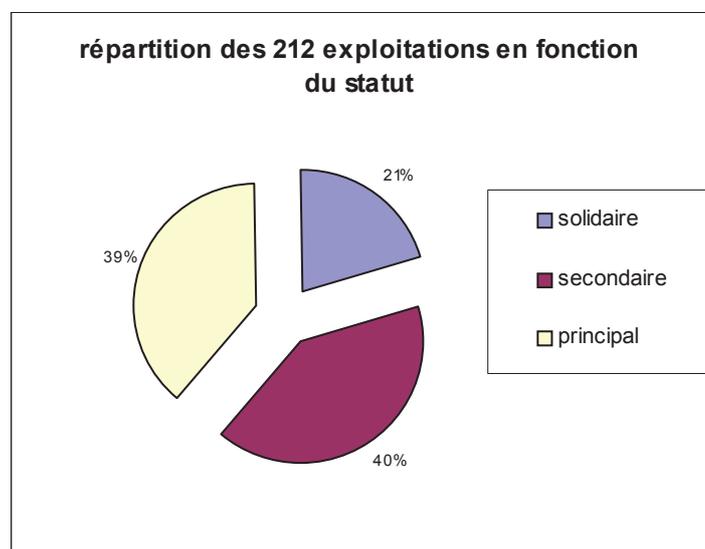
LA POPULATION AGRICOLE DU SITE

D'après les bases de données issues de la MSA (mutualité sociale agricole) et des données issus de notre propre base de données consulaire, 212 exploitants agricoles sont présents dans les communes du site. Il n'est pas possible de connaître précisément le nombre d'agriculteurs présents sur le site en raison de sa forme linéaire.

	solidaire	secondaire	principal	total
30+ 48				
20 _ 29	2	2	2	6
30 _ 39	5	17	17	39
40 _ 49	8	20	22	50
50 _ 59	12	35	33	80
60 _ 69	13	11	9	33
70 et +	4			4
total	44	85	83	212

Nombre d'exploitants présents en 2011 sur les communes du site

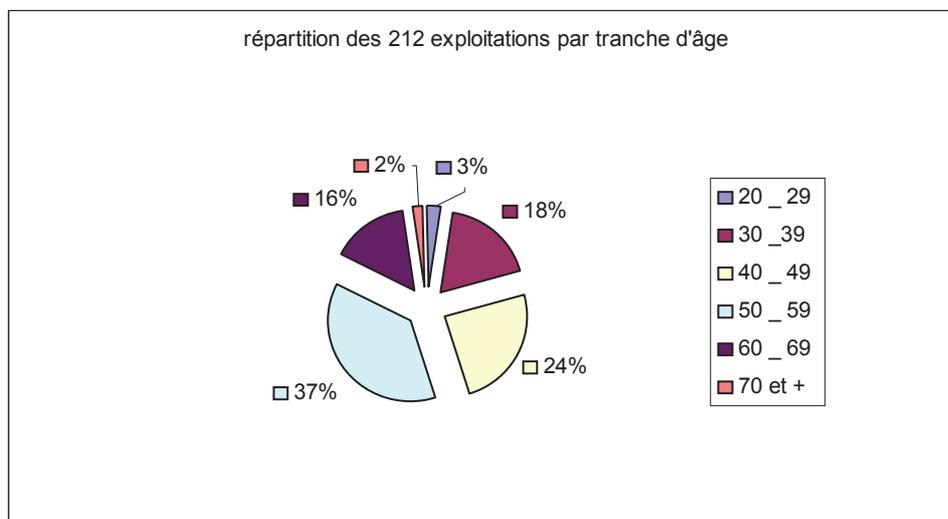
1.1.1 Une forte proportion de cotisants solidaires ou secondaires



répartition des 212 exploitants en fonction du statut.

Plus de 60% des exploitants le sont à titre secondaires ou solidaires. Cette caractéristique illustre la petite taille des exploitants dans un secteur à forts handicaps naturels .Elle reflète aussi le maintien d'exploitants pluri-actifs combinant plusieurs métiers.

1.1.2 Une pyramide des ages relativement équilibrée.



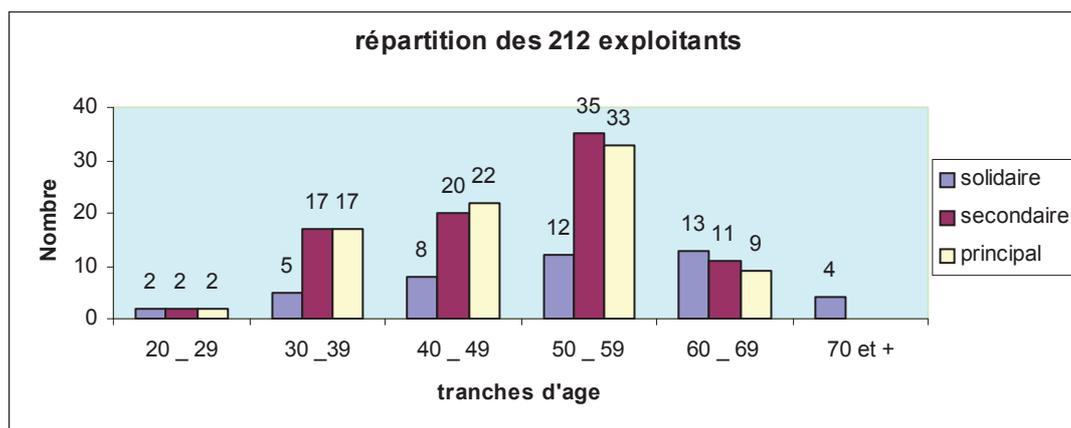
répartition des exploitants par tranche d'âge

Quelque soit leurs statuts , 37% des exploitants ont entre 50 et 59 ans. Ce chiffre est plus favorable que la moyenne gardoise.

Ce chiffre illustre cependant les enjeux de transmissions reprise sur ce secteur pour les 5 prochaines années.

Les 47% d'exploitants de moins de 49 ans montrent qu'un renouvellement des générations est possible et que des « jeunes » sont toujours en place en Hautes Cévennes. C'est un signal encourageant pour le maintien de l'activité agricole et des paysages.

1.1.3 Des difficultés d'accès au statut d'exploitant principal.



Répartition des exploitants par tranche d'âge et par statut

Les statuts d'exploitants secondaires et solidaires sont souvent au départ des statuts intermédiaires en vue de progresser dans une installation à titre principal.

La répartition quasi homogène des entre statuts pour toutes les classes d'âge peut nous amener à faire deux interprétations :

- Le maintien d'une proportion d'exploitants équivalente quelque soit les classes d'âge restant à titre secondaires peut être issue d'un équilibre de revenus entre différentes activités.
- La proportion de jeunes agriculteurs à titre secondaires illustre aussi les difficultés actuels d'installation: accès au foncier, normes réglementaires qui obèrent le développement agricole potentiel et obligent à diversifier ces activités et revenus.

2 LA NATURE DES ACTIVITES

dominante cultures (maraîchage, chataigneraires)	41
dominante élevage	36
dominante hébergements et activités touristiques	6
Total	83

Répartition des activités des exploitants à titre principal

Dans la déclaration de leurs activités la proportion d'exploitants de cultures est supérieure aux éleveurs. Cette proportion a fortement évolué ces dernières années . Elle reflète en fait l'évolution des exploitations aujourd'hui en place. Les productions de type maraîchage sont plus nombreuses du fait des moindres difficultés d'accès aux fonciers de contraintes réglementaires moins fortes, et de moindre investissement en capital (cheptel , aménagements pastoraux et bâtiments).

L'impact paysager et environnemental au final n'est plus de même ordre.

3 LA PLACE PARTICULIERE DE L'ELEVAGE

Quelque soit la nature de son statut , tout éleveur doit déclarer et mettre à jour son cheptel. Sur la base de nos données réglementaires anonymes , nous pouvons ainsi dresser un portrait quasi complet des troupeaux présents sur le secteur.

données 2011	nbre éleveurs	ovins		bovins		caprins	
		total cheptel	moyenne	total cheptel	moyenne	total cheptel	moyenne
bovins viandes	9			240	34		
ovins viandes < 50 brebis	47	588	13				
ovins viandes > 50 brebis	11	1392	127				
caprins < 20 chèvres	19					85	4
caprins > 20 chèvres	10					468	47
	96	1980		240		553	

Sur environs 100 troupeaux présents sur les communes du périmètre, les deux tiers sont des petits troupeaux (moins de 20 chèvres ou de moins de 50 brebis). Ils entretiennent la plupart du temps les abords enherbés des mas et les châtaigneraires.

Il existe un tiers des troupeaux présentant une taille correspondant à un atelier principal de production dans une exploitation. Ce chiffre est cohérent avec les 36 exploitants à titre principal ayant déclaré l'élevage en activité dominante.

Le troupeau caprin moyen est de l'ordre de 47 animaux contre 127 pour les brebis .Cela reste à l'échelle des Cévennes des troupeaux d'effectif moyen.

4 UNE OCCUPATION DU SOL CARACTERISTIQUE

Sur la base des données des déclarations Pac 2010 et des données issues des enquêtes faites sur les parcelles irrigables, nous obtenons la carte d'occupation agricole du territoire (annexe 7).

Elle fait apparaître que 1547 ha sont valorisés par une activité agricole à l'échelle du site.

Ces 1547 ha sont issus de 472 îlots ; soit 3,5 ha de moyenne par îlot. Cette moyenne est à pondérer car plus de la moitié des parcelles font moins de 0,67 ha.

Nous sommes bien dans une situation d'émiettement global de l'impact agricole, illustrant la sensation d'oasis agricoles au sein d'un ensemble forestier soit autour des hameaux soit le long des rivières dans des parties relativement mécanisables. Quelques grands ensembles se détachent cependant sur les flancs du Mont lozere ou sur la crête d'Aujac Bonnevaux. Il s'agit d'espaces pastoraux gérés par des troupeaux ovins ou bovins. Viandes.

5 EN CONCLUSION

Le secteur de la haute vallée de la ceze et du Luech abrite une activité agricole caractéristique des espaces agricoles à forts handicaps naturels.

Son impact territorial global est faible mais fort dans son aspect paysager autour des hameaux et des rivières.

Son avenir passe un renouvellement des générations et la mobilisation foncière.

Du fait des proportion fortes d'exploitants en place à titre secondaire ou solidaire, il convient d'être modeste sur les possibilités de contractualisation dans le cadre Natura2000 actuel qui est prioritairement orienté vers les exploitants à titre principal.

Annexe 16 : Diagnostic gestion forestière privée (étude CRPF Languedoc-Roussillon)

SITE NATURA 2000 FR 9101364

HAUTES VALLEES DE LA CEZE ET DU LUECH

(DEPARTEMENTS DU GARD ET DE LA LOZERE)

Inventaire et description des activités humaines liées à la gestion forestière privée

Communes concernées par la zone d'étude :

Gard : Aujac, Bessèges, Bonnevaux, Bordezac, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac, Malons-et-Elze, Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Peyremale, Pontails-et-Brésis, Robiac-Rochessadoule, Saint-Ambroix, Saint-Brès, Sénéchas, La Vernarède

Lozère : Pied-de-Borne, Pourcharesses, Saint-André-Capcèze, Saint-Frézal-de-Ventalon, Saint-Maurice-de-Ventalon, Vialas, Villefort

2012



PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9101364 « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech », le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), a signé une convention avec le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze, en charge du projet d'élaboration du document d'objectifs du site. Aux termes de cette convention, le CRPF est chargé de réaliser la description des activités humaines liées à la gestion forestière des forêts privées. Le travail porte sur une zone d'étude élargie par rapport au site initialement transmis à la commission européenne. Ce document a pour objet de constituer un appui technique à l'élaboration du diagnostic socio-économique de ce site Natura 2000.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DE L'ETUDE ET CONTEXTE HISTORIQUE DE LA FORET DANS LE SITE.....	1
2	LES PEUPELEMENTS FORESTIERS PRIVES.....	1
3	LA STRUCTURE FONCIERE FORESTIERE	3
4	LA GESTION DES FORETS PRIVEES	5
4.1	LES FORETS PRIVEES DOTEES DE DOCUMENTS DE GESTION	5
	4.1.1 LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE GESTION.....	5
	4.1.2 LES OBJECTIFS DE GESTION ET INTERVENTIONS PREVUES (DANS LES DOCUMENTS DE GESTION).....	6
4.2	LES DIVERSES ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA FORET PRIVEE	8
	4.2.1 LA PRODUCTION DE BOIS	8
	4.2.2 LA CHASSE	8
	4.2.3 L'ACCUEIL DU PUBLIC	8
	4.2.4 LES AUTRES ACTIVITES ET FONCTIONS DE LA FORET	8
4.3	LES ELEMENTS INFLUENÇANT LA GESTION FORESTIERE	9
	4.3.1 LE CONTEXTE PHYTOSANITAIRE	9
	4.3.2 LA DESSERTE	9
	4.3.3 LE RELIEF	9
	4.3.4 LE RISQUE INCENDIE	10

1 Présentation du territoire de l'étude et contexte historique de la forêt dans le site

La zone d'étude du site Natura 2000 « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech » comprend le bassin du Luech et le haut du bassin de la Cèze ; le Luech étant un affluent de la Cèze.

Le site Natura 2000 est situé à cheval sur deux régions naturelles : « Hautes-Cévennes » pour la partie amont du site et « Basses Cévennes » pour la partie aval. Chacune de ces régions naturelles a été définie par l'Inventaire Forestier National en raison de caractéristiques communes : climatiques, écologiques, etc.

En termes de climat, le site est à la confluence entre les influences méditerranéenne et atlantique. Les précipitations sont abondantes mais irrégulièrement réparties sur l'année. La neige est susceptible de provoquer des dégâts sur les cimes des arbres.

Au 18^{ème} siècle, les vallées cévenoles sont très peuplées et la pression de la population sur leurs forêts est très importante. Le bois est largement utilisé pour le chauffage, la construction (charpente) et la fabrication des outils.

Mais aux siècles suivants, ces grands espaces montagnards sont peu à peu abandonnés en raison de l'exode rural, particulièrement fort à partir de la première guerre mondiale. Cet abandon profite à la forêt qui s'étend en colonisant peu à peu les anciennes terres agricoles.

Les châtaigneraies, dont le fruit constituait la base de l'alimentation des hommes et des animaux, ont progressivement évolué vers des formations forestières (taillis), le plus souvent après avoir été exploitées pour le tanin. Le développement de l'activité minière a entraîné l'apparition du pin maritime. Celui-ci, introduit pour les besoins miniers (étais de mines), a facilement colonisé des parcelles anciennement cultivées ou pâturées, sa capacité de régénération naturelle étant forte.

2 Les peuplements forestiers privés

Les chiffres clés :

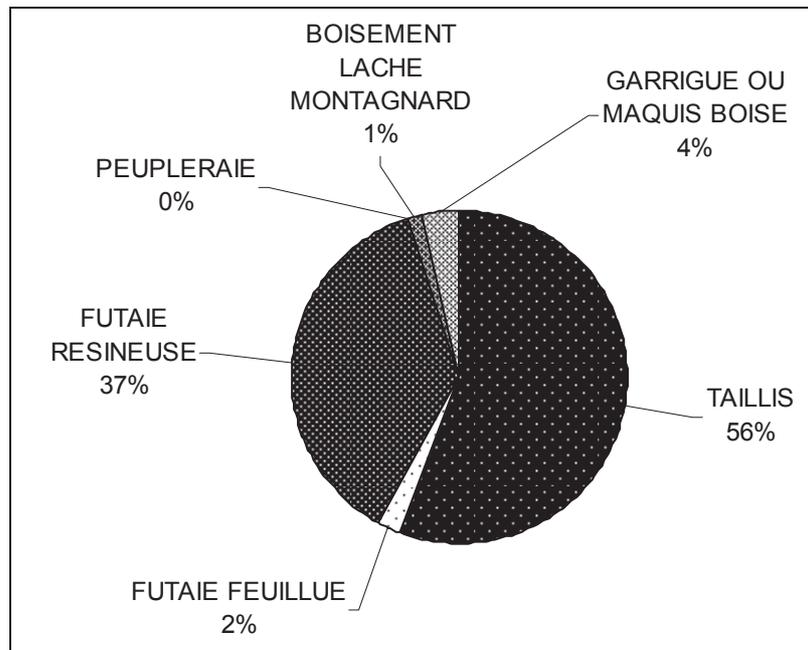
Surface du site : **16 492 ha** (14 121 ha de périmètre initial + 2 371 ha de périmètre complémentaire)

Surface boisée privée : **12 629 ha** soit **77 %** du territoire d'étude.

Pour identifier les peuplements forestiers présents dans le site Natura 2000, les données de l'Inventaire Forestier National (IFN – 4^{ème} inventaire) sont analysées et regroupées en types de peuplement simplifiés. Ces derniers sont présentés dans le tableau suivant et le graphique suivant :

Type de peuplement	Surface de forêt privée (en hectares)
TAILLIS	7 043
FUTAIE FEUILLUE	300
FUTAIE RESINEUSE	4 640
PEUPLERAIE	7
BOISEMENT LACHE MONTAGNARD	180
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE	459
Total	12 629

Surface boisée privée par type de peuplement forestier



Répartition des types de peuplement

Les peuplements forestiers du bassin de la Cèze sont majoritairement composés de :

- « Taillis » : Les essences concernées sont principalement le châtaignier, le chêne pubescent et le chêne vert. Quelques taillis de hêtre s'observent dans l'amont du site.
- « Futaie résineuse » : Les résineux concernés sont principalement des pins : pin maritime, pin laricio, pin sylvestre. Les arbres de ces trois essences de pins sont surtout issus de régénération naturelle, ils ont colonisés les espaces ouverts. Quelques plantations de douglas, d'épicéa ou de cèdre se rencontrent par ailleurs.

Les « garrigues et maquis boisés » et les « boisements lâches montagnards » correspondent à d'anciens espaces ouverts qui, face à la déprise agricole, sont en phase de recolonisation ligneuse. D'ici quelques années, ces espaces seront fermés, la forêt recouvrant peu à peu ces milieux auparavant ouverts.

Quelques hectares de peupleraie sont présents dans le lit majeur de la Cèze. Ils correspondent à des plantations visant la production de bois d'œuvre.

Certaines futaies feuillues correspondent à des ripisylves situées dans les lits majeurs de la Cèze et du Luech. Elles sont constituées d'essences variées : saules, peupliers, frênes, noyers, érables planes, etc.

La répartition sur le site Natura 2000 de ces types de peuplement forestier se trouve en annexe n°1.

3 La structure foncière forestière

Source : Cadastre 2009

La notion de surface de propriété est un facteur important de gestion en forêt privée, les petites surfaces faisant souvent moins l'objet d'une gestion sylvicole. Avoir une idée du morcellement de la propriété renseigne sur la gestion prévisible.

Les données issues du cadastre 2009 ont été utilisées. D'après le cadastre, la forêt privée s'étend sur **10 912 ha** pour **3 772 propriétaires**.

Le cadastre donne un couvert forestier inférieur à celui de l'IFN (12629 ha). Ceci s'explique notamment par le fait que nombreuses propriétés sont classées en « Landes » dans le cadastre, alors qu'elles peuvent aujourd'hui correspondre à des « Landes boisées », soit aux types de peuplement « Garrigue ou maquis boisé » ou « Boisement lâche montagnard ».

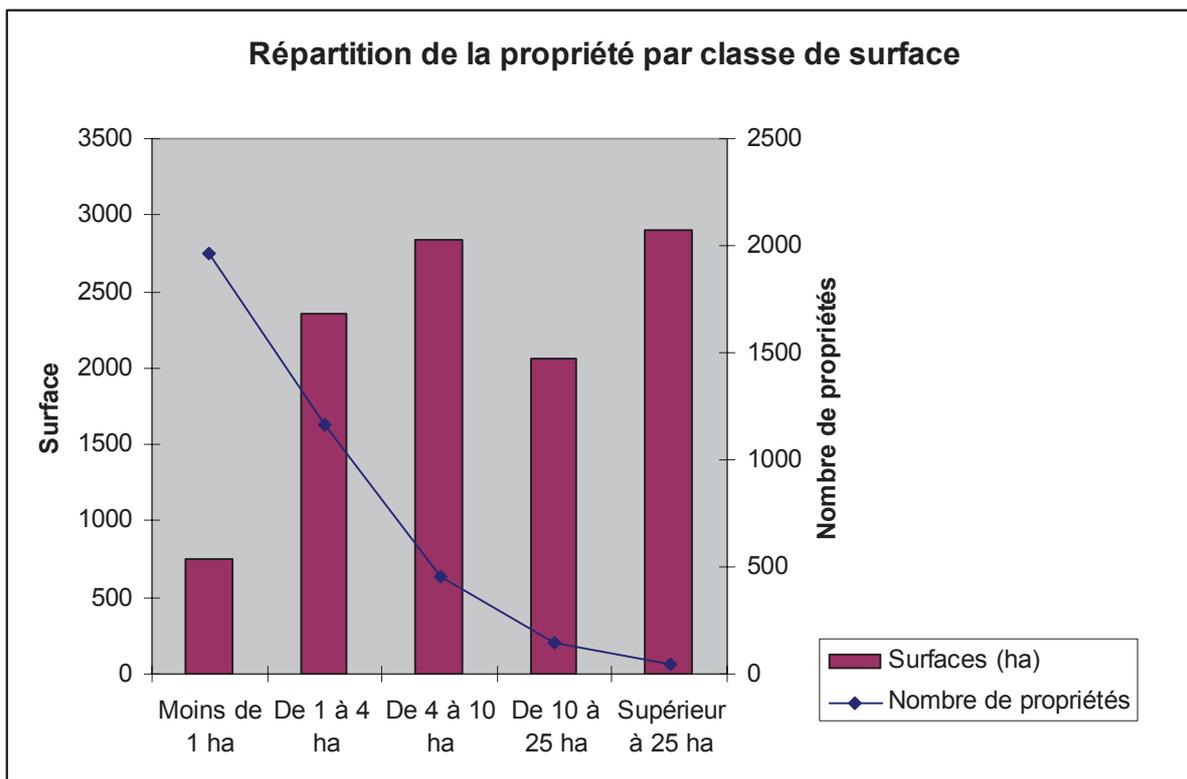
Le tableau suivant présente la structure de la propriété privée par classe de surface :

	Moins de 1 ha	De 1 à 4 ha	De 4 à 10 ha	De 10 à 25 ha	Supérieure à 25 ha	Total
Nombre de propriétaires	1966	1163	453	142	48	3772
Nombre de propriétaires (en %)	52	31	12	4	1	100
Surface (ha)	754	2352	2837	2064	2905	10912
Surface (en %)	7	22	26	19	27	100
Surface moyenne (en ha/propriété)	0.4	2	6.3	14.5	60.5	2.9

Une forte hétérogénéité s'observe. Il est constaté que :

- 83% des propriétaires possèdent moins de 4 ha de bois et se répartissent sur 29% de la surface ;
- 27 % de la surface correspondent à des propriétés de plus de 25 ha ;
- 5% des propriétaires possèdent presque la moitié de la surface (46%).

L'essentiel de l'activité forestière se réalise sur les plus grosses propriétés (supérieures à 10 hectares).



Le morcellement de la propriété est un handicap à la gestion forestière, notamment pour :

- la mise en œuvre d'une desserte (souvent indispensable à l'exploitation des bois) ;
- planifier une gestion à long terme (seules les propriétés de plus de 25 ha sont tenues de planifier leur gestion, voir partie suivante).

Le regroupement des propriétaires est ainsi une solution pour réaliser des investissements et une gestion collective des parcelles. Il existe plusieurs formes de regroupement en forêt privée : les groupements forestiers, les associations syndicales libres ou autorisées... Au niveau du site d'étude, environ dix regroupements de propriétaires ont été réalisés. Certains de ces regroupements ont été créés suite à de forts incendies afin de percevoir des subventions pour reconstruire la forêt.

4 La gestion des forêts privées

Le déclenchement d'activités économiques en forêt privée est fonction des intentions, besoins, objectifs ou opportunités ressenties par le propriétaire qui jouit librement de son droit de propriété, dans le respect des lois et règlements. Ces propriétaires peuvent changer d'attitude de façon imprévisible, en fonction des événements divers de la vie : éloignement ou rapprochement de domicile, cessation d'activité professionnelle, mutations (successions ou ventes), bénéfice d'un conseil ou d'une formation, besoins financiers, mais aussi du contexte économique et social : marché du bois, opportunités d'aides financières, nouveaux matériels d'exploitation, nouveaux besoins etc.

Les activités sylvicoles économiques ne peuvent donc être ni systématiquement prévues, ni systématiquement connues du CRPF qui n'est pas un organisme chargé directement de la gestion forestière des forêts privées.

Nombreuses forêts ne font pas l'objet d'une gestion particulière. Pour celles faisant l'objet d'une gestion, le propriétaire réalise les interventions lui-même ou fait appel à un spécialiste (expert, coopérative...). Ces derniers sont les acteurs impliqués directement dans la gestion des forêts privées, ils sont multiples (voir liste en annexe).

Le CRPF a toutefois connaissance de la gestion programmée dans les plus grandes propriétés.

4.1 Les forêts privées dotées de documents de gestion

Source : base de données PSG, CRPF

4.1.1 Les différents documents de gestion

Tout propriétaire privé possédant des terrains boisés d'une superficie supérieure à 25 ha est soumis à l'obligation de gérer sa forêt conformément à un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé par le CRPF.

Les plans simples de gestion réalisés pour une période de 10 à 20 ans présentent un état des lieux de la forêt, les objectifs qui lui sont assignés, et définit le programme d'exploitation des coupes et des travaux à effectuer.

Lorsque son PSG a été agréé par le conseil d'administration du CRPF, le propriétaire peut procéder librement aux opérations prévues, sauf réglementation particulière.

Les propriétaires ont également la possibilité de faire agréer leur document de gestion conformément à plusieurs législations (article L11 du Code forestier). Les législations concernées par l'article L11 du code forestier sont les forêts de protection, les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, les réserves naturelles nationales et régionales, les sites inscrits et classés, les sites Natura 2000, les monuments historiques classés et inscrits ainsi que leurs abords, les zones de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager.

Les PSG en site Natura 2000 sont aujourd'hui soumis à évaluation d'incidences. L'agrément au titre du L11 permet au propriétaire d'être exonéré de cette dernière.

Sur le site d'étude, ce sont **6 propriétés forestières qui bénéficient d'un Plan Simple de Gestion** en cours de validité. Au total, il s'agit de **344 ha de forêt privée qui possèdent une gestion programmée grâce à un Plan Simple de Gestion**.

Une de ces 6 propriétés équivaut à moins de 25 ha de bois, elle n'est pas soumise à l'obligation de réaliser un PSG : le PSG associé a été réalisé de manière volontaire (les propriétés de 10 à 25ha peuvent réaliser des « PSG volontaires »).

Ces documents de gestion expirent dans un délai compris entre 1 à 15 ans :

	Expiration entre 0 à 5 ans	Expiration entre 5 à 10 ans	Expiration entre 10 à 20 ans
Nombre de PSG	3	1	2
Surface associée dans le site « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech » (en ha)	120	40	184

Les propriétaires possédant des propriétés de moins de 25 ha d'un seul tenant peuvent adhérer au code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour une durée de 10 ans. Le CBPS donne, par type de peuplement forestier, les principaux objectifs de gestion et les recommandations particulières pour une gestion durable. Sur la zone d'étude, **aucun propriétaire n'a adhéré à un CBPS.**

La répartition sur le site Natura 2000 des forêts dotées de document de gestion est présentée en annexe n°2.

4.1.2 Les objectifs de gestion et interventions prévues (dans les documents de gestion)

Dans chaque plan simple de gestion, un programme de coupes et de travaux est établi en tenant compte des objectifs du propriétaire.

Les types de peuplements présents dans les propriétés dotées de PSG sont caractéristiques des types de peuplement décrits précédemment :

Cas des reboisements résineux

Les espèces concernées sont : les pins Laricios de Corse et de Calabre, l'épicéa commun, le douglas, le sapin pectiné, le sapin de Vancouver, le sapin Nordmann et le mélèze du Japon. Le douglas et le pin Laricio de Corse donnent souvent les meilleurs résultats en termes de croissance et de production de bois.

Une partie de ces reboisements a été réalisée avec l'aide du Fonds Forestier National (FFN) dans les années 1960's. Certaines des propriétés possédant un PSG sont sous « contrats FFN » : la DDTM est gestionnaire de la forêt.

Une autre partie de ces reboisements a été réalisée dans les années 1990's suite à des incendies. Les propriétaires concernés ont perçu des subventions afin de planter pour reconstruire la forêt.

La fonction première de ces plantations résineuses est celle de la production de bois. Le mélange des essences peut être recherché dans un objectif paysager.

L'objectif de ces reboisements résineux est de produire du bois d'œuvre, c'est-à-dire du bois destiné à la charpente ou au sciage. Pour atteindre cet objectif différentes coupes doivent avoir lieu :

- des coupes éclaircies qui prélèvent en moyenne 30% du couvert;
- des coupes définitives.

Pour la majorité de ces plantations résineuses, des coupes d'éclaircie sont programmées dans les PSG.

Certains de ces reboisements entrent en fin de cycle de production : les diamètres des arbres ont atteint le diamètre d'exploitabilité (diamètre objectif du point de vue de la commercialisation du bois). Il s'agit de peuplements ayant environ cinquante ans qui ont été éclaircis plusieurs fois et pour lesquels une coupe définitive de l'ensemble des arbres est prévue. Suite à cette coupe définitive, une plantation sera réalisée dans les cinq ans.

Certaines plantations ont été endommagées par le chevreuil (abrouissement des jeunes plants).

Une partie des plantations réalisées a été détruite par des incendies. Certains propriétaires ont choisi de replanter. D'autres propriétaires ont pris l'option de la régénération naturelle : la végétation spontanée qui s'installe suite à l'incendie est composée d'espèces d'arbres dites « pionnières » telles que le pin sylvestre, le pin maritime et le bouleau. Aucune gestion n'est à ce jour programmée sur ces zones en cours de colonisation.

Cas des peuplements résineux régénérés naturellement

Il s'agit de peuplements composés de pin sylvestre, de pin maritime ou de pin laricio qui ont colonisés les espaces ouverts abandonnés. Des coupes d'éclaircies peuvent y être prévues pour les peuplements déjà bien constitués.

Cas de la ripisylve

Composée d'essences feuillues (peupliers, frêne oxyphille, noyer, érable plane, robinier), elle est identifiée avant tout comme un enjeu en termes de biodiversité. Aucune intervention n'y est programmée.

Cas des plantations de peupliers ou de noyers

Ces plantations sont réalisées aux abords des cours d'eau, sur sol profond et frais. Les interventions réalisées dans ces plantations sont : l'élagage, la taille de formation puis la coupe rase de l'ensemble des arbres du peuplement une fois ceux-ci arrivés à maturité économique (vers 20 ans environ pour les noyers et 50 à 60 ans pour les peupliers).

Cas des taillis de feuillus

Hêtre

Les taillis de hêtre concernés par des PSG présentent une qualité de bois plutôt médiocre ; le seul objectif de production possible est celui du bois de chauffage. Seules des coupes rases y seront éventuellement réalisées en vue de vendre du bois de chauffage ou à titre d'autoconsommation.

Robinier

Des taillis de robinier ont été installés à proximité des cours d'eau. Des coupes rases peuvent y être réalisées.

Chêne vert/chêne pubescent/châtaignier

Les taillis de chêne vert, chêne pubescent ou châtaignier concernés par des PSG sont surtout situés sur des zones de pente ou de crête, peu favorables à la production et à l'exploitation de bois. Aucune intervention n'y est programmée.

4.2 Les diverses activités économiques liées à la forêt privée

4.2.1 La production de bois

Sur l'ensemble des forêts privées du territoire d'étude, le pin maritime et le pin laricio sont les essences les plus exploitées. Des coupes d'éclaircies y sont parfois réalisées. La coupe la plus fréquente est toutefois celle de la coupe rase. Ces bois de pins sont peu valorisés en tant que bois d'œuvre. Ils sont utilisés dans la plupart des cas en bois de palette et part défaut en trituration ou pour l'énergie.

Les quelques reboisements résineux, présents notamment dans les forêts dotées de PSG (voir ci-dessus), pourront en partie produire du bois d'œuvre.

Les taillis de chênes sont exploités en coupe rase pour produire du bois de chauffage.

Quant aux taillis de châtaignier, des coupes d'éclaircie peuvent avoir lieu aux plus hautes altitudes, là où le châtaignier est à sa place écologiquement. Aux altitudes plus basses, le châtaignier n'est pas adapté à la production de bois.

L'amont de la filière est constitué par les propriétaires des espaces forestiers (privés et publics), les gestionnaires (coopératives forestières, experts, ONF), les structures de développement (CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, Groupement de Développement Forestier) et les services de l'Etat (DDTM principalement). Des collectivités (Pays, Communautés de Communes...), le Parc National des Cévennes et divers organismes (organismes de recherche, interprofession, ...) prennent ponctuellement part à l'amont de la filière.

L'aval de la filière est composé des entreprises de travaux forestiers, des exploitants forestiers et entreprises de transformation du bois.

Les entreprises de travaux forestiers et les exploitants forestiers qui interviennent dans le site sont pour la grande majorité basés dans le Gard ou en Lozère.

Les entreprises de transformation (scieries, papeterie, bois énergie) vers lesquelles sont acheminés les bois exploités sont situées dans le Gard, en Lozère ou dans les départements limitrophes à ces deux là. Deux scieries sont présentes sur les communes du site : une à Bessèges, une à Génolhac.

4.2.2 La chasse

La pratique de la chasse se répartie selon deux fonctionnements :

- soit la chasse est louée à une association ou à une société de chasse ;
- soit la propriété est entièrement clôturée et la chasse est dite privée (à notre connaissance, aucune propriété sur le secteur d'étude a choisi cette option).

La chasse est gérée par l'association cynégétique du Parc National des Cévennes pour les forêts situées dans la zone cœur du parc.

4.2.3 L'accueil du public

Certaines propriétés forestières proposent un accueil du public au sein de gîtes ruraux. Des sentiers de randonnées traversent les forêts du site.

4.2.4 Les autres activités et fonctions de la forêt

D'autres activités peuvent aussi se rencontrer :

- le pâturage en forêt ;
- la récolte des produits secondaires de la forêt (champignons, baies...) ;
- l'apiculture...

La forêt joue aussi un rôle vis-à-vis de la protection des sols et des eaux, de la préservation de la biodiversité et de la qualité du paysage.

La forêt se caractérise par les diverses fonctions qu'elle occupe, il s'agit d'une forêt multifonctionnelle.

4.3 Les éléments influençant la gestion forestière

4.3.1 Le contexte phytosanitaire

Les pinèdes peuvent présenter des chenilles processionnaires (*Thaumetopoea pityocampa*). Les chenilles se nourrissent des aiguilles des pins, entraînant une défoliation de l'arbre. Elles n'entraînent que rarement la mort des arbres malgré des attaques parfois spectaculaires. Les traitements à l'insecticide ont été abandonnés, une lutte biologique est ponctuellement effectuée au *Bacillus thuringiensis*.

Différents problèmes sanitaires affectent le châtaignier. Le plus important est le chancre (*Cryphonectria parasitica*) apparu en Cévennes en 1957 et qui est présent aujourd'hui dans tous les peuplements. Ce parasite peut fortement affaiblir les arbres. L'encre (*Phytophthora cinnamomi*) présente dès 1871 dans les Cévennes, a pris de l'ampleur après l'abandon des vergers. Le Cynips (*Dryocosmus kuriphilus*), principal ravageur en arboriculture fruitière a été découvert récemment en 2011 en Cévennes. Ce parasite provoque une diminution de croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification.

4.3.2 La desserte

A partir des routes publiques, viennent se greffer des pistes forestières (accessibles au camion forestier), elles-mêmes éventuellement complétées par des tires de débardage (uniquement accessibles au tracteur forestier). L'intérêt de ces pistes est de réduire les distances de débardage¹ en permettant le transport des bois sur camions. Le gain économique est important et souvent toute commercialisation s'avère impossible sans cette infrastructure.

Dans le site d'étude, les routes publiques ne sont pas toujours adaptées à la circulation des camions forestiers : de nombreux points noirs existent sur les voiries communale et départementale.

Pour certaines propriétés possédant un réseau de desserte insuffisant, il est prévu d'améliorer ce réseau en élargissant les pistes afin de les rendre accessibles aux camions qui transportent le bois.

Le réseau de pistes DFCI (défense des forêts contre l'incendie) sert également à la sortie des bois.

4.3.3 Le relief

Dans les secteurs à topographie « difficile » (pentes, affleurements rocheux..), la desserte est souvent insuffisante pour permettre une exploitation des bois.

¹ Action de sortie des bois de la zone de coupe à une place de vidange où le bois sera emporté par des camions en direction des usines de transformation.

4.3.4 Le risque incendie

Les risques d'incendie sont forts sur le territoire étudié (voir le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie²).

Différents aménagements sur la zone aident à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : pistes DFCI, tour de guet, coupures de combustibles.

Le nombre d'incendies déclarés pour la période allant de 1973 à 2012 et la surface totale parcourue par ces incendies sont présentés dans le tableau suivant (d'après Prométhée³). Ces données concernent la totalité de chacune des communes du site.

Communes	Nombre de feux	Surface parcourue
Aujac	53	795
Bessèges	53	605
Bonnevaux	15	313
Bordezac	68	1066
Chambon	34	4368
Chamborigaud	45	339
Concoules	32	51
Génolhac	56	273
Malons-et-Elze	36	397
Meyrannes	17	66
Molières-sur-Cèze	22	30
Peyremale	29	223
Ponteils-et-Brésis	35	242
Robiac-Rochessadoule	62	168
Saint-Ambroix	24	83
Saint-Brès	16	88
Sénéchas	33	95
La Vernarède	18	51
Pied-de-Borne	42	483
Pourcharesses	34	1444
Saint-André-Capcèze	16	549
Saint-Frézal-de-Ventalon	23	182
Saint-Maurice-de-Ventalon	26	99
Vialas	63	1411
Villefort	30	389

L'avis délibéré du Conseil Général du génie Rural, des Eaux et des Forêts, de l'Inspection Générale de l'Administration, du Conseil Général des Ponts et Chaussées, de l'Inspection Générale de l'Environnement sur « la protection des incendies de forêt dans le sud de la France » réalisé le 28 juin 2004 insiste sur le fait que « gérer la forêt est l'un des premiers moyens d'agir sur le risque incendie ».

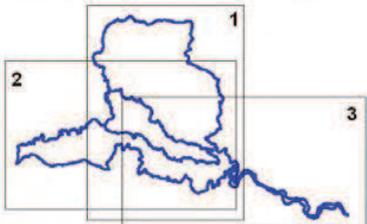
C'est entre autres en stimulant la gestion forestière que la vulnérabilité des boisements sera réduite.

² <http://www.gard.equipement.gouv.fr/politique-de-prevention-du-risque-r115.html>

³ Prométhée est une base de données sur les incendies de forêts de la région méditerranéenne. www.promethee.com

Annexe n°1 : Principaux types de peuplements en forêt privée

— Contour Site



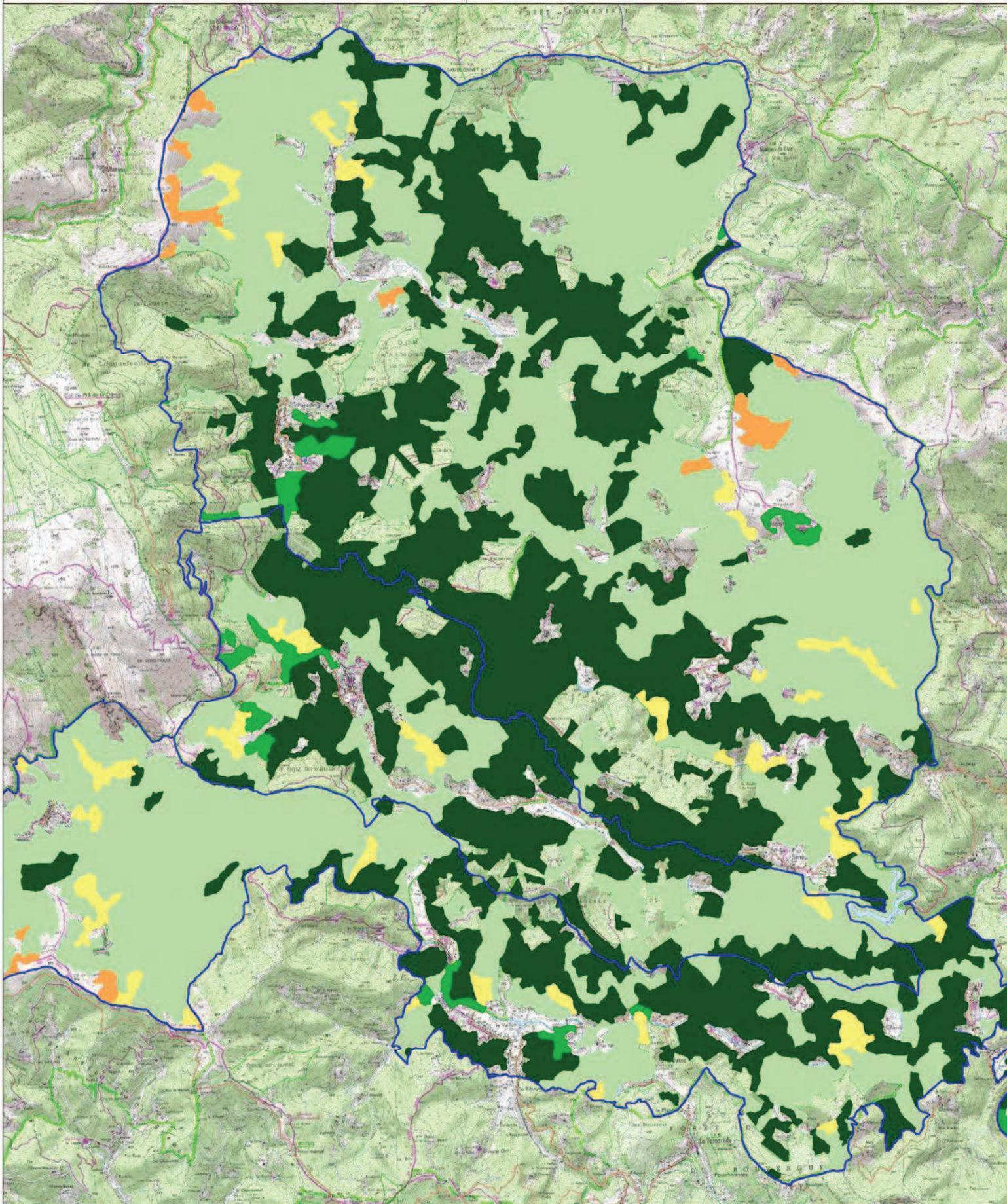
1
2
3

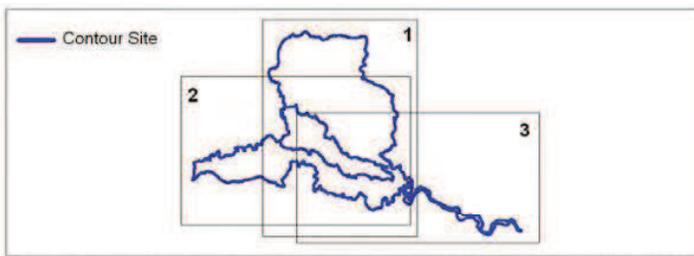
Principaux types de peuplements en forêt privée

- BOISEMENT LACHE MONTAGNARD
- FUTAIE FEUILLEE
- FUTAIE RESINEUSE
- GARRIGUE OU MAQUIS BOISE
- PEUPLERAIE
- TALLIS

Echelle : 1/5000

Sources : IFN, IGN
Réalisation CRPF LR



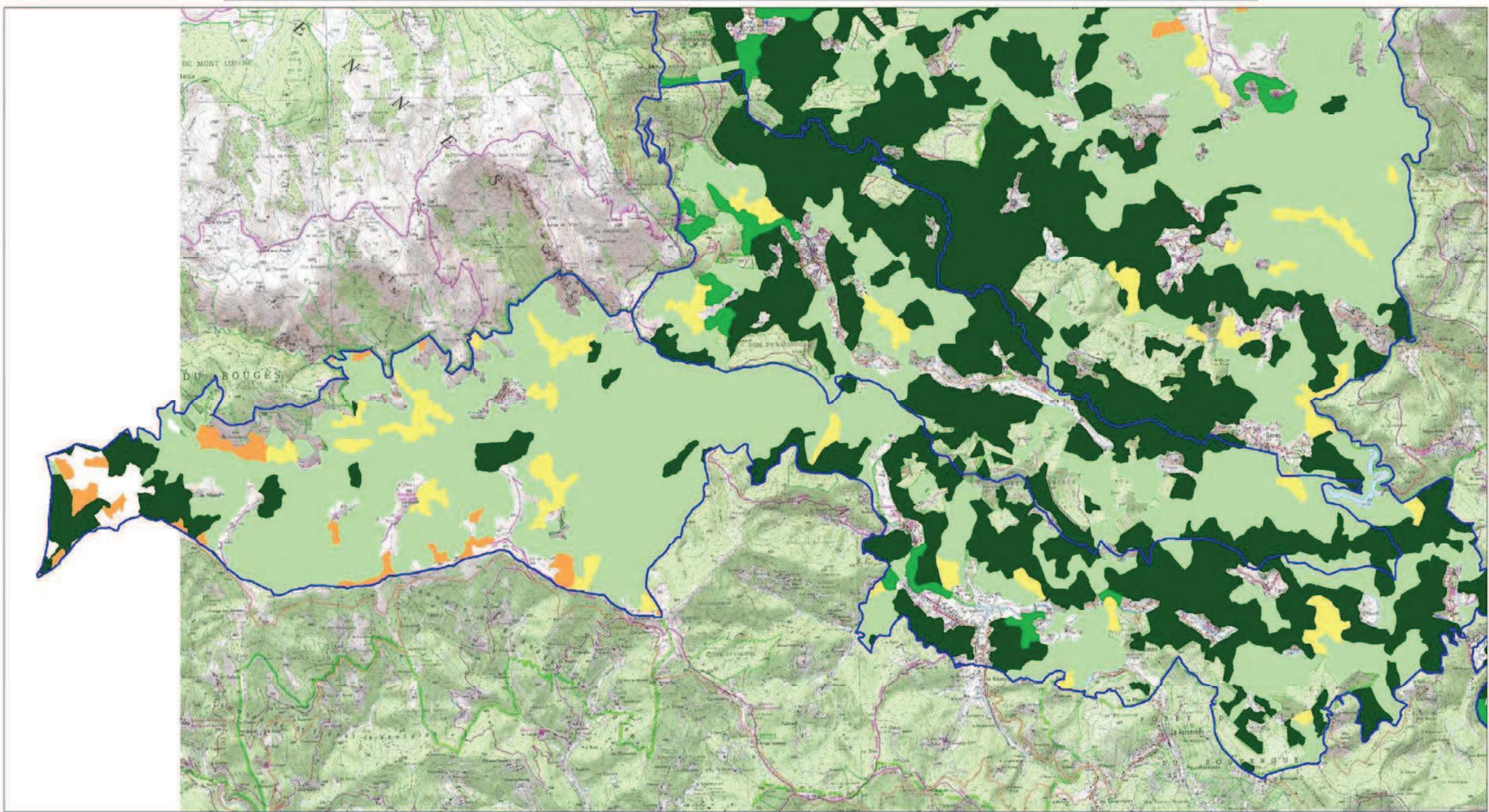


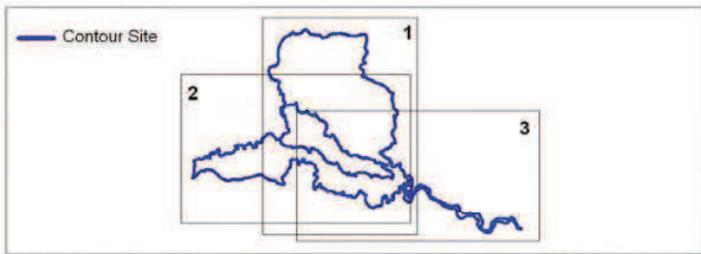
Principaux types de peuplements en forêt privée

- BOISEMENT LACHE MONTAGNARD
- FUTAIE FEUILLUE
- FUTAIE RESINEUSE
- GARRIGUE OU MAQUIS BOISE
- PEUPLERAIE
- TAILLIS

Sources : IFN, IGN
Réalisation CRPF LR

Echelle : 1/5000





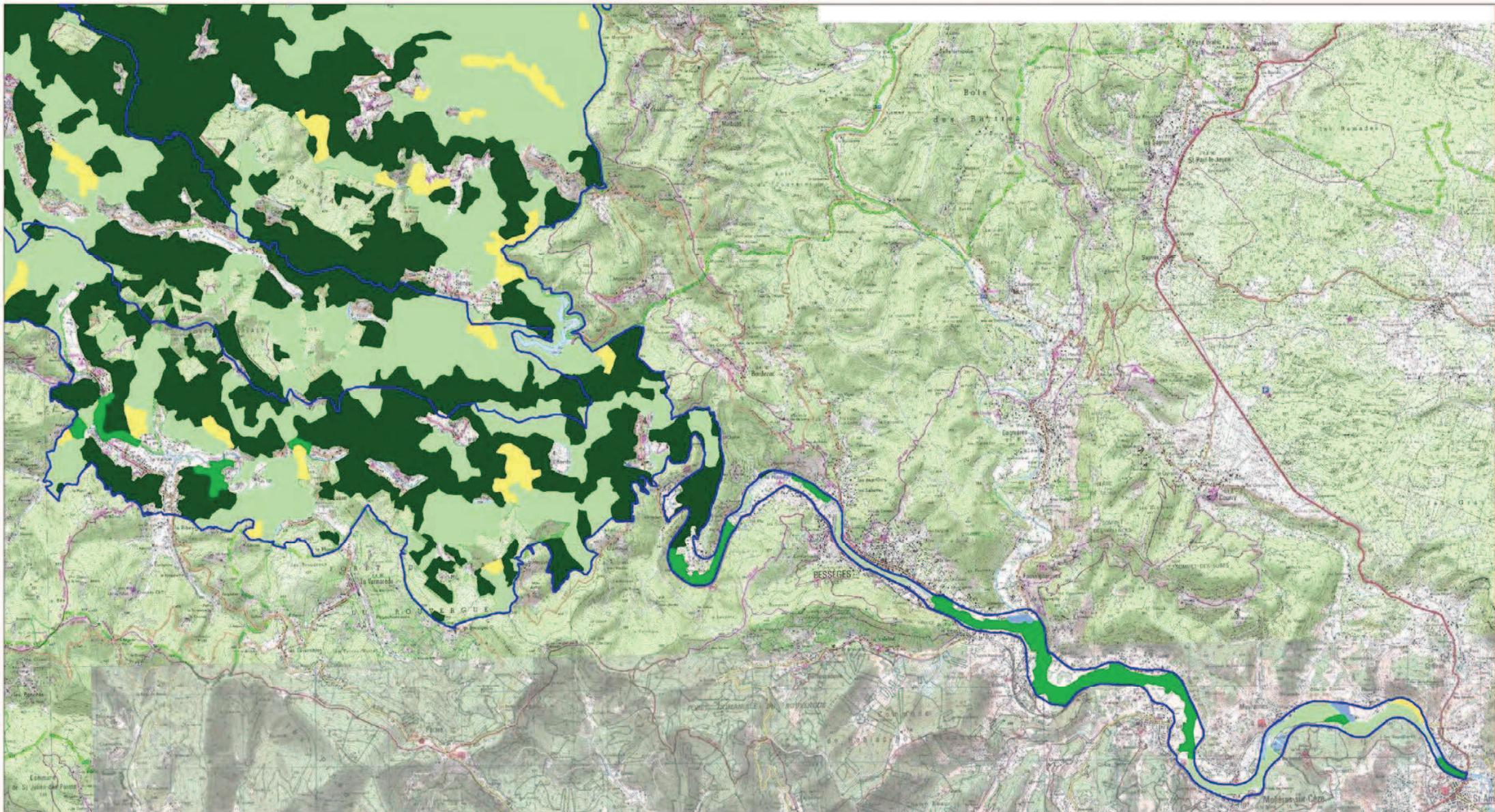
Principaux types de peuplements en forêt privée

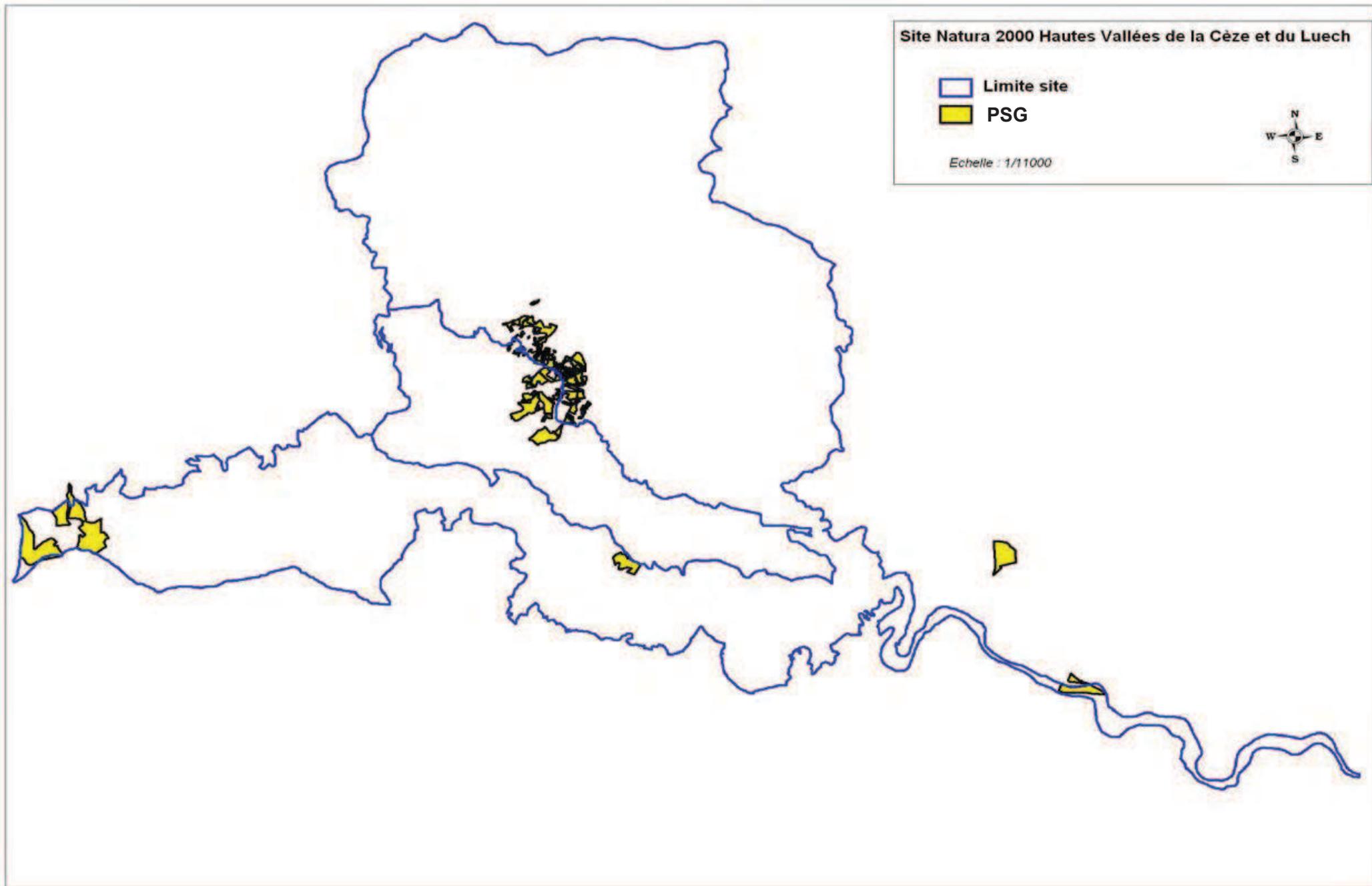
- BOISEMENT LACHE MONTAGNARD
- FUTAIE FEUILLUE
- FUTAIE RESINEUSE
- GARRIGUE OU MAQUIS BOISE
- PEUPLERAIE
- TAILLIS



Sources : IFN, IGN
Réalisation CRPF LR

Echelle : 1/5000





Annexe n°2 : Localisation des Plans Simples de Gestion (PSG)